



Compte-rendu de CAP ITM 16 décembre 2021

Un bilan des mobilités a été dressé :

On trouvera [ici les résultats](#) de la campagne d'automne et du dernier « fil de l'eau », soit quelque 85 mobilités prévues (85 agents ayant eu une mutation) pour début 2022 en général.

En un an à partir de juillet 2020, il y a eu 11 campagnes de mobilités au « fil de l'eau » avec une dizaine à une vingtaine de postes ouverts. Les campagnes d'automne et de printemps visent eux entre 100 et 140 postes. On observe que plus de la moitié des AVE (68,9%) ont été ouverts au corps des ITM. Sur les 399 agents ayant fait acte de candidature sur l'ensemble des cycles, on dénombre 234 ITM, 122 TSM, 34 IPEF et 9 agents d'autres corps ou contractuels. 261 candidatures ont donné lieu à un entretien formalisé (avec compte rendu), soit 50 % des vœux.

Et sur l'ensemble des cycles de l'année considérée, 230 candidats ont obtenu une mutation.

Les priorités légales de mutation sont très peu mises en avant par les agents alors qu'une "case" sert à cela : faire valoir une suppression de poste, ou un rapprochement de conjoint, ou ses centres d'intérêts moraux et matériels (CIMM) pour l'Outre-Mer.

Surtout une enquête a eu lieu auprès des personnels. Le point essentiel qui en ressort est qu'ils estiment, comme leurs représentants, qu'il y a trop de « fils de l'eau ». Comme évoqué en CTEP, l'administration va (légèrement) ralentir le rythme, en passant de 11 « fils de l'eau » par an à 7 ou 8.

Promotions : 23 au grade d'IDT (2ième grade), 41 au grade IT Hors Classe (3ième grade).

Plus d'agents ont accès au 3ième grade chez les ITM : le régime du « vrai » troisième grade (IT Hors Classe) est monté en puissance, ce qui a permis de rallonger la liste des fonctions CUT sans créer une trop longue liste d'attente puisque des ITHC occupent ces postes sans besoin d'être en position de détachement CUT.

cf. [article sur les récentes promotions](#)

33 nouvelles fonctions sont reconnues CUT, et 9 fonctions CUT sont passées CUT2. La [nouvelle liste](#) est parue il y a quelques jours.

Un bilan des primes CIA (primes au mérite, qui viennent récompenser la « manière de servir ») a été dressé et mis en ligne via la lettre d'informations de la DRH n°2.

Avant la mise en place du RIFSEEP, il s'agissait de la « modulation individuelle de l'ITS », plafonnée en tout à 80 000 € par an. En 2020, on se situe à 466 000 €, en 2021 à près de 600 000 €. Cependant, plus de 98 % des 2068 TSM, ITM et IPEF touchent une partie de cette enveloppe en recevant au moins les montants respectifs de référence par corps (200, 230, 430 €).

Reste des cas particuliers choisis sur le volet par la direction (en juillet), sans concertation avec les syndicats. 10 % des agents ont reçu des sommes triplées, étant particulièrement méritants à titre individuel.

Un autre 10 % d'agents a reçu un bonus collectif de 200 € pour leurs réalisations par équipes en 2020 (11), par ex. pour connecter les agents de l'Etablissement au réseau informatique de Météo-France durant la crise sanitaire (78) ou pour assurer une « télé-prévision » durant le confinement : 34, ce chiffre extrêmement faible laisse perplexe et ne nous paraît pas refléter l'ensemble du « collectif de travail pour mettre en place un dispositif de télé-prévision conseil » (pour reprendre les termes de l'administration [dans son bilan](#)).

10 % + 10 %, cela ne fait pas une part substantielle des agents, c'est un autre regret.

Au rayon des points divers :

- Nous avons demandé si la direction a saisi les tutelles afin de relever le « booster » de recrutement d'ITM, ce qui permettrait d'augmenter le nombre de TSM promus ITM, ce qui a été confirmé.
- La nouveauté 2021 est la promotion par liste d'aptitude parmi les TSM : 9 promus, ce sera 15 en 2022.
- En 2022, il sera de nouveau fait appel en grande partie aux sortants d'école afin d'éviter trop de tension sur les effectifs dans les divisions Services en DIR (35 à 40 affectations nécessaires).
- 17 détachements sont possibles sur postes CUT pour l'année 2021.
- La Cfdt-Météo a relevé qu'il vaut mieux rester bénéficiaire de la prime CUTnonCUT que d'être « promu » CUT. Il y a là une anomalie ; la DRH va instruire le sujet.